

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 9 janvier.

EMPIRE FRANÇAIS.

PRÉFECTURE DU NORD.
 AVIS.

Les sujets de S. M. la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande sont admis en France sur la simple déclaration de leur nationalité.

Ceux d'entre eux qui désireront être pourvus d'un titre qui leur permette de réclamer les avantages qui sont accordés aux étrangers munis de passeports, pour les entrées de faveur dans les monuments publics, n'auront qu'à présenter à l'agent spécial de la frontière une carte de visite sur laquelle cet agent apposera le timbre de l'Administration, ou bien ils devront se munir d'une carte qui leur sera délivrée sur leur demande, par M. le préfet de police.

Lille, le 31 décembre 1860.

Le Préfet, VALLON.

Le consulat général de France à Londres, a publié l'avis suivant :

« Par décret de l'empereur, les sujets de la Grande-Bretagne et de l'Irlande peuvent débarquer et voyager en France, à partir du premier janvier 1861, sans passeports; mais, des difficultés pouvant surgir à l'égard de l'identification, nous recommandons instamment à tous les voyageurs anglais en France, de se pourvoir d'un passeport du ministre des affaires étrangères (foreign office passport), qui devra être attaché à un petit étui de passeport avec le nom et l'adresse du porteur, en lettres lisibles, sur la couverture. »

Les traitements des employés inférieurs des administrations ont été, comme on sait, récemment augmentés, mais d'une manière insuffisante encore, à ce que l'on assure, dans la pensée du gouvernement. Cette question se représenterait de nouveau, paraît-il, à la prochaine session du Corps législatif.

Par décision du Ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du trésor public a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 7 de ce mois :

A 3 0/0 par an, pour les bons de trois à cinq mois;
 A 3 1/2 0/0 pour les bons de six à onze mois;
 A 4 0/0 pour les bons à un an.

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour impériale, en date du 29 décembre dernier, les assises du département du Nord, pour le premier trimestre 1861, s'ouvriront à Douai le lundi 18 février prochain, sous la présidence de M. le conseiller Decaudevine, assisté de MM. Devinck et De Guerne, conseillers.

Les augmentations brutes des recettes des chemins de fer pour l'année entière 1860 sont : pour l'Est, de 4,247,139 francs; pour le Midi, 2,944,512 francs; pour le Nord, 2,709,845 fr.; pour le Bourbonnais, 2,572,726 francs; pour l'Orléans, 1,565,672 fr.; pour l'Ouest, 1,500,601 francs; pour le Genève, 404,975 francs; pour les Ardennes, 362,162 fr.; pour le Dauphiné, 267,317 francs.

Le Lyon clôt son exercice avec une diminution de 423,709 francs; mais on n'a pas oublié que le chiffre de ses recettes pour 1859 avait été exceptionnel.

Pendant l'année 1860, il a été dressé dans le département du Nord :

6,990 procès-verbaux pour crimes, délits, contraventions, etc. On compte : trois assassinats, deux tentatives de meurtre, quatre infanticides, vingt attentats à la pudeur, trois empoisonnements, six incendies par malveillance et quatre vols qualifiés.

Délits : 865 vols simples et escroqueries, 303 rixes et blessures, rébellion contre la gendarmerie, etc.

Contraventions : 742 contre les règlements de la police du roulage, et 1,469 condamnations de simple police.

Incendies : 13 incendies accidentels, 137

commencements d'incendies, il y a eu 208 morts accidentelles.

Les suicides sont au nombre de 97.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

Révision de la liste générale des électeurs pour l'année 1861.

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que la révision générale et annuelle de la liste des électeurs, pour l'année 1861, dressée en conformité de l'art. 2 de l'arrêté réglementaire du 2 février 1852, commencera au secrétariat de la mairie, à partir de ce jour jusqu'au 10 courant inclusivement.

Cette opération comprend :

1° L'inscription des citoyens qui justifieront avoir les qualités exigées par la loi; ceux qui acquerront les conditions d'âge et de domicile voulues au 1^{er} avril prochain; enfin les omis des années précédentes;

2° Les retranchements ordonnés par l'art. 45 du décret organique du 2 février 1852, §§ 1 à 17 inclusivement.

Pour prévenir les erreurs de toute nature, il est essentiel que les citoyens qui n'auraient pas voté lors des élections municipales de 1860, se présentent pour valider leur inscription sur production de documents justificatifs qui leur seront délivrés par MM. les commissaires de police.

Les électeurs doivent s'assurer individuellement de leur inscription sur la liste. — Toute omission, par défaut d'examen de la part des intéressés, ne saurait être interprétée que comme une preuve d'indifférence dans l'exercice de leurs droits politiques dont ils encourent toute la responsabilité.

Le tableau modifié sera publié le 15 janvier, conformément aux prescriptions de l'art. 2 du décret précité.

Fait à Roubaix, le 1^{er} janvier 1861.

ERNOULT-BAYART.

Par décret du 26 décembre, ont été nommés : MM. Louis Lefebvre, fabricant de tissus, président du conseil des prud'hommes de Roubaix, en remplacement de M. Vernier-Delaoutre, démissionnaire.

Louis Watine, fabricant de tissus, vice-président du même conseil, en remplacement de M. Motte-Motte, démissionnaire.

Roubaix, 8 janvier 1861.

Monsieur le directeur-gérant,

Je viens vous prier de donner place dans votre journal à une réclamation qui est trop juste pour qu'il n'y soit fait droit.

Les personnes qui se rendent au bureau de la poste se plaignent avec raison de la nécessité où elles se trouvent de rester dans l'étroit corridor affecté uniquement au public.

L'exiguïté de ce corridor ouvert à tous venant est très loin d'offrir les facilités que l'on est en droit d'exiger, et la saison rigoureuse de l'hiver ne fait qu'ajouter à cet état de choses.

Ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'il serait nécessaire que l'Administration des postes s'occupât, dans un bref délai, de faire installer ses bureaux dans un local plus convenable et qui soit en rapport avec l'importance de notre ville ?

Je laisse cette question à votre appréciation et j'ai l'espoir qu'en me rendant ici l'interprète du commerce je n'aurai pas inutilement signalé les inconvénients que présente la singulière disposition des bureaux de la poste.

Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre abonné,
 D.

Sans connaître les obligations qui incombent à l'Administration des postes, nous pensons qu'une installation plus convenable est nécessaire.

Mais procéder sans délai à ce changement serait chose impossible, en raison même des difficultés que présente la saison actuelle.

Nous ne pouvons donc qu'invoquer le bon

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 JANVIER 1861.

— N° 17. —

FAUTE DE CONFIANCE

PAR G. RAIMUND.

IX

— J'ai si peu de besoins, reprit le pasteur, que mon traitement me permettait de donner à Oscar une éducation convenable. Mais, il y a sept ou huit mois, je reçus du comte Schletendorf une lettre qui m'annonçait la mort de sa femme. « Elle m'a confié, m'écrivait-il, qu'elle a un fils que vous élevez avec une sollicitude paternelle; je lègue à Oscar, jusqu'à sa vingt-huitième année révolue, une rente annuelle de cent louis, à toucher dans une maison de banque de Francfort. Continuez, je vous en supplie, d'être l'appui et le guide de cet enfant. Si je n'avais pas déjà un pied dans la tombe, je tiendrais moi-même lieu de père au fils de ma chère Marie, pour m'acquitter autant que possible de ce qu'elle a fait pour ma fille. » — Cette preuve d'un cœur noble

et généreux m'a profondément touché.

Un éclair de fierté illumina l'œil d'Alexandre.

— Oh! vous ne savez pas, s'écria-t-il, vous ne soupçonnez pas quel grand cœur c'était! Je suis certain que si Marie eût eu la confiance de lui avouer sa faute, son estime et son amour pour elle n'en auraient point souffert, et que nous n'aurions point à déplorer les deux fatales catastrophes qui nous ont enlevé coup sur coup la comtesse et le comte, alors qu'ils pouvaient espérer encore de longs jours de bonheur. Le défaut de confiance, hélas! je l'ai éprouvé moi-même, c'est le serpent du paradis de l'amour! Vous venez de me faire connaître les intentions de mon beau-père : ce sont aussi les miennes; ce qu'il n'a pu faire lui-même, permettez-moi d'être le père d'Oscar. Paula recueillera avec des larmes de bonheur l'enfant de Marie comme un aimable intercesseur qui lui demandera le pardon de ma faute, et la présence d'Oscar me rappellera doublement les torts que j'ai à expier.

— Non, répliqua vivement le pasteur, vous n'avez point le droit de me prendre cet enfant : que deviendrais-je sans lui, et quel ne serait pas le chagrin de Marguerite! Vous avez temme et enfant; et nous, nous qui sommes vieux, nous n'avons que lui seul.

— Vous avez raison. Je ne veux pas vous affliger, et vous possédez d'ailleurs des droits antérieurs aux miens et plus sacrés; toutefois, je serai un ami pour Oscar et son plus ardent protecteur après vous.

— Il n'en aura jamais trop, répliqua le pasteur avec joie, et c'est à vous qu'il sera confié quand Dieu me rappellera à lui.

— Laissez-moi l'emmenner momentanément auprès de Paula.

— J'y consens volontiers. Maintenant, venez

prendre un peu de repos et de distraction.

Mais la transition de la douleur à la joie avait été trop subite pour qu'Alexandre se remit si aisément. Il aurait continué son voyage sur-le-champ malgré la neige et l'obscurité, sans l'énergique opposition du pasteur. Ce dernier se chargea avec plaisir de distribuer aux incendiés des secours de la part du baron et de les assister de ses conseils.

Oscar fut au comble du bonheur en apprenant que l'étranger qui avait été l'ami intime de sa mère, désirait l'avoir pour compagnon de voyage. Le lendemain matin ils partirent, accompagnés des bénédictions et des vœux de M. Lachmann et de Marguerite, qui pleurait de joie.

X

Déjà le printemps étalait toute sa magnificence à la petite villa de la baronne; tout s'éveillait aux désirs et à l'espoir; mais dans le cœur de Paula l'espoir dormait encore, enseveli sous les profonds chagrins.

Une tendre verdure paraît déjà les grands arbres sous lesquels la maison était enfouie, et la vigne de la véranda poussait ses premiers bourgeons. Les amandiers en fleurs embaumaient l'air, et le pêcher semait ses pétales roses sur les têtes altières des pivoines et des couronnes impériales. La tiédeur de la température avait attiré la baronne sous la véranda; son enfant jouait au soleil, heureux de voir les fleurs et la verdure luxuriante, et elle, elle puisait dans le sourire et dans la gaieté de son petit Gustave les rayons de joie qui éclairaient sa triste existence. Son œil errait au loin sur les bords magnifiques et les flots limpides du lac de

Côme, et, plus loin encore, sur la chaîne bleuâtre des Alpes tyroliennes. Au-delà de ces montagnes était sa patrie, et son cœur prenait un rapide et ardent essor vers l'Allemagne, puis s'arrêtait devant le froid et sombre manoir de ses ancêtres, devant le tombeau de son père, devant le portrait de son mari.

Tout à coup elle entendit derrière elle des pas fermes et précipités.

— Paula! cria-t-on.

Bien que la puissante émotion de ce moment altérât et fit trembler cette voix, Paula la reconnut.

Elle se retourna frappée de surprise et toute chancelante; c'était lui! L'instant d'après, elle était sur son cœur. Elle ne pleurait point, elle ne questionnait pas, elle ne prononçait pas une parole; il la tenait de nouveau dans ses bras, c'était assez. Ce fut lui qui rompit le silence en reculant d'un pas.

— Laisse-moi tomber à tes pieds, s'écria-t-il, et dis-moi si tu peux me pardonner et me rendre cette place dont je ne fus jamais digne.

Elle lui sourit avec cet immense amour que l'âme seule d'une femme peut renfermer, et elle l'attira sur son cœur; puis, tremblante de bonheur, elle prit l'enfant et le lui présenta.

— Tiens, dit-elle en pleurant, je te le donne une seconde fois; j'ai attendu ce moment en proie à des douleurs plus cruelles que celles qui ont précédé sa naissance, que tu as saluée d'un cri d'allégresse.

— Aie pitié de moi! s'écria Alexandre subjugué par la grandeur simple de son amour; et toi qui n'es pas incrédule, aie confiance aujourd'hui en mon repentir et ne refuse pas de me croire corrigé.

— Où donc, reprit-elle en le serrant de nou-